

Pouvoir d'emprunt—Loi

(Vote n° 206)

POUR

Députés

Aucun

CONTRE

Députés

Andre	Edwards	McInnes
Attewell	Fennell	McMillan
Beatty	Ferland	Merrithew
Bernier	Gagnon	Nicholson
Bertrand	Gérin	(Niagara Falls)
Bissonnette	Gervais	Nielsen
Blackburn	Grisé	Nowlan
(Jonquière)	Guilbault	Price
Bourgault	(Drummond)	St-Julien
Boyer	Hawkes	Scott
Brisco	Hockin	(Hamilton-Wentworth)
Cadieux	Hudon	Stevens
Clark	Jardine	Suluk
(Yellowhead)	Kempling	Tupper
Corbett	Kilgour	Vézina
Crosbie	Landry	Vincent
(Saint-Jean-Ouest)	Layton	Warner
Crouse	Lewis	White—52.
Daubney	Mantha	
Della Noce	Martin	

● (1440)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

[Français]

LA LOI DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT
MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 28 février, de la motion de M^{me} McDougall: Que le projet de loi C-99, loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2^e fois et déferé à un Comité législatif.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, c'est évidemment avec plaisir que je participe au débat cet après-midi—j'inviterais mes amis et mes collègues d'en face à rentrer—pour parler à la suite du budget qui a été déposé et pour appuyer l'action du gouvernement à l'heure actuelle qui, je dois vous le rappeler, s'inscrit dans une tradition surtout de continuité. Il s'agit de voir avec quelle continuité et quelle suite dans les idées le budget, qui a été déposé maintenant, fait suite à l'exposé économique du mois de novembre, le premier état des finances, déposé par le ministre des Finances (M. Wilson) le 8 novembre 1984, et au budget qui a été déposé tout dernièrement. Donc, monsieur le Président, je pense que ce budget qui s'inscrit dans la continuité mérite d'être analysé et d'être discuté, et c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, il me fait plaisir de participer à ce débat.

Donc, c'est une action soutenue, c'est une action logique et c'est une action pertinente qui amène et qui fait partie d'une stratégie de développement de notre pays et d'une stratégie de faire face à nos responsabilités. Cette stratégie, monsieur le Président... il faut bien tenir compte du fait que l'on regarde vers l'avenir et que l'on regarde surtout les plans de développement. Il est important de souligner que le plan de développement est à la fois régional et sectoriel. On avait dit très souvent, et je me rappelle, en Chambre l'année dernière, quand, après la campagne électorale et après le dépôt du

premier budget du ministre des Finances, on s'était évertué à combattre le budget ainsi que les mesures budgétaires.

Monsieur le Président, je ne sais pas si vous vous souvenez, j'avais comparé la Chambre un peu à un poulailler parce qu'on disait toujours, nos gens d'en face disaient: Vous avez promis des «jobs, jobs, jobs», et tout ce que vous avez fait, c'est «cut, cut, cut». Et on répétait toujours le même «cut, cut, cut», et cela devenait du radotage.

Aujourd'hui, il faut dire que peut-être que l'opposition a changé d'attitude, c'est vrai qu'ils ne nous écoutent pas fort parce qu'il n'y a personne à la Chambre, et ils ont peut-être changé d'attitude, monsieur le Président, parce qu'il y a 586,000 nouveaux emplois qui ont été créés et même si on disait dans l'opposition, à grand renfort publicitaire, et les journalistes vont nous aider là-dessus parce qu'ils vont retrouver les écrits qu'ils ont faits, les journalistes vont nous dire: C'est vrai. L'opposition nous disait l'année passée: Le budget, tel que proposé par Mr. Wilson, amène des coupures d'emplois de l'ordre de 200,000 «jobs», et nous avons 586,000 nouveaux emplois, monsieur le Président.

Monsieur le Président, c'est donc pour cela qu'il est très important de reprendre le discours du budget de M. Wilson et de regarder les statistiques qui y sont comprises afin de démontrer jusqu'à quel point notre action gouvernementale a eu des bons côtés.

Donc, pour parler toujours du développement régional, monsieur le Président, je vais d'abord vous parler du fait qu'on met 3.8 milliards de dollars dans le développement régional, je vais laisser mon collègue des provinces Atlantiques parler plus précisément du programme Entreprises Atlantique et du crédit d'impôt à l'investissement à l'Île du Cap-Breton. Je pense qu'il revient au député de cette région de parler de façon plus précise de ce point.

● (1450)

Monsieur le Président, il faut quand même parler des mesures qui ont visé plus particulièrement le Grand Nord. A partir du premier janvier 1987, tous les habitants du Grand Nord auront droit à une déduction fiscale de l'ordre de 20 p. 100 du revenu net en fonction du logement qu'ils ont, avec un maximum mensuel, un maximum qui est de \$225.00 par mois pour chaque particulier ou de \$450.000 si ce particulier habite une habitation autonome. C'est donc dire, monsieur le Président, que, premièrement, on n'en fait plus un décret, comme disait l'honorable ministre de la Justice (M. Crosbie) ce matin, on inscrit cela dans une continuité et on inscrit cela dans les règlements de la Chambre, dans les règlements budgétaires et dans le processus budgétaire et cela devient statutaire à partir de maintenant.

Donc, première mesure, une déduction possible à propos du logement. Deuxième mesure, monsieur le Président, nous allons permettre davantage de déductions de voyages aux résidents du Nord pour que ce soit au point de vue des problèmes de santé, et non strictement des visites touristiques. Il n'y aura pas de limite au niveau des voyages concernant les visites à l'hôpital, il y en aura quand même une limite de deux pour toutes les autres catégories. C'est cette deuxième mesure qui s'inscrit justement dans la même foulée que la mesure annoncée concernant la déduction sur le logement.